

Le doctorat, enfin un passeport pour l'entreprise ?

Les Echos · 12 janv. 2018 · Yann Verdo — Journaliste rubrique Sciences

Et si c'était fini ? Il y a quelques années, quand on demandait aux titulaires d'un doctorat passés dans le monde de l'entreprise si leur diplôme universitaire – pourtant le plus élevé de l'enseignement supérieur – leur avait ouvert des portes ou avait plutôt été un handicap, on entendait toujours plus ou moins la même chanson : « Dans tous les autres pays du monde le PhD est un signe d'excellence, ici il faut vendre son doctorat aux recruteurs. » Comme s'il s'agissait d'une maladie honteuse qu'il aurait mieux valu cacher, pour ne pas être considéré comme un rat de laboratoire ou de bibliothèque, un éternel étudiant inadapté aux contraintes du monde du travail.



Ce regrettable archaïsme français, en grande partie hérité de notre système dual universités-grandes écoles sans équivalent ailleurs dans le monde, est en passe d'être – enfin – abandonné. Même s'il reste encore du chemin à parcourir pour parvenir à la situation qui prévaut aussi bien aux Etats-Unis qu'en Allemagne, de l'autre côté de la Manche qu'en Asie du Sud-Est.

L'une des preuves de cette évolution des mentalités nous est fournie par ce qui fut longtemps le grand rival du doctorat et des docteurs, à savoir les grandes écoles elles-mêmes et leurs bataillons de « bac +5 » : nombre d'entre elles, à commencer par les plus prestigieuses, ont créé en leur sein des écoles doctorales, à l'image du PhD Program lancé par l'X en 2016 et qui rencontre un succès massif auprès des étudiants. « Les grandes écoles ont bien compris que l'une des forces du doctorat, c'est sa très grande reconnaissance à l'international », indique Vincent Mignotte, directeur exécutif de l'Association Bernard Gregory (ABG), dédiée à l'évolution professionnelle des docteurs.

Et les entreprises ? Directrice du cabinet de conseil Adoc Talent Management, spécialisé dans le placement des docteurs dans le secteur privé, Christelle Ventura estime qu'elles aussi ont désormais dessillé les yeux sur ce vivier que forment les « bac +8 », complémentaires et non

concurrents des « bac +5 ». « On observe depuis ces dix dernières années une vraie prise de conscience de la plus-value du doctorat, toutes disciplines confondues, pour les entreprises. Elles

savent désormais que l'innovation, qui détermine en grande part leur succès sur les marchés, passe par la présence dans leurs équipes de docteurs, parce que le doctorat, qui est un apprentissage de la recherche par la recherche, les a formés à cela. » Ce que confirme Vincent Mignotte : « Plus qu'un diplôme, le doctorat est une vraie expérience professionnelle. » Savoir aussi bien interagir avec une administration tatillonne qu'un laboratoire étranger, se constituer un réseau international, organiser son temps et ses ressources sur les trois ans impartis pour boucler la thèse, forger ses propres protocoles d'expériences, défendre son point de vue dans des colloques en anglais... Autant de compétences appréciées par les entreprises, au-delà de l'expertise pointue sur un sujet donné.

Parmi les métiers où les docteurs ont le vent en poupe, et si l'on met de côté la R&D, qui reste leur destination naturelle (ils représentent 12 % des effectifs de R&D des entreprises), se trouvent ceux de l'informatique et du conseil – en particulier du conseil en management ou financement de l'innovation, où leur capacité à décrypter des brevets ou des projets de recherche constitue un atout majeur. La science du Big Data représente un autre appel d'air. « Les données massives atteignent des ordres de grandeur tels, comme le "téra" (10¹²), qu'il n'y a guère que les astrophysiciens ou les physiciens des particules pour pouvoir les manipuler, et c'est pourquoi l'on trouve des docteurs en physique chez Google », raconte Marc Joos, responsable des innovations et études chez Adoc.

Les pouvoirs publics ont accompagné ce mouvement. Créées dès 1981, les conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre), qui associent doctorant, laboratoire et entreprise, sont longtemps restées marginales ; aujourd'hui, ces doctorats d'un genre un peu particulier, qui oblige le jeune chercheur à se jeter tout de suite dans le bain de l'entreprise, représentent une thèse sur dix. Et alors que les Cifre sont longtemps restées cantonnées au domaine des sciences exactes, elles s'ouvrent de plus en plus aux autres disciplines : un quart d'entre elles relève désormais du champ des sciences humaines et sociales.

Autre dispositif facilitateur, quoique semble-t-il moins efficace, le crédit impôt recherche (CIR) possède un dispositif jeune chercheur, au terme duquel les entreprises qui recrutent un docteur en CDI peuvent, dans le cas le plus favorable, récupérer jusqu'à 120 % du salaire brut de celui-ci sous forme de crédit d'impôt durant deux ans. Pourtant, ce dispositif peine à s'imposer, seule une toute petite fraction des entreprises bénéficiant du CIR y ayant recours. « La méconnaissance due au caractère très touffu de notre forêt réglementaire française y est pour beaucoup, note Christelle Ventura. En outre, l'obligation de bloquer les deux années de salaire en trésorerie fait que ce dispositif n'est pas forcément à la portée des PME, encore moins des start-up. »

Et c'est bien là que le bât blesse encore : au niveau des PME. Vincent Mignotte le reconnaît : « Les grands groupes sont déjà largement acculturés au doctorat, au moins pour la R&D. Aujourd'hui, l'ABG aide surtout des PME et des ETI à recruter des docteurs. La fonction publique, notamment territoriale, va également s'ouvrir au doctorat. A cet égard, l'opération "1.000 doctorants pour les collectivités territoriales et les acteurs publics", lancée en 2017 par Hesam Université, est une initiative à saluer. » Quant à la haute fonction publique d'Etat, c'est une autre affaire : les grands corps n'ont sans doute pas fini de faire de la résistance... ■

Entreprises et docteurs universitaires ont longtemps constitué deux mondes étanches. Mais cette regrettable exception française est en passe de finir, même s'il reste encore du chemin à faire pour convertir les PME.